


Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025



**LEGENDE**

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : )
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie et avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménagement) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres

Châtillon-sur-Indre



**Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry**      Département de l'Indre

**Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

**Règlement graphique FLERE-LA-RIVIERE Sud**

**4.5.2.**  
**1/5000**

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry

**Le Président**  
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
1, rue Maurice Davaillon  
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

Zones	Secteurs	Définitions
U Urbaine	Ua	Centre ancien à l'extérieur du territoire urbain historique de Châtillon-sur-Indre
	Uab	Centre ancien dans une autre forme
	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en présence ou absence de haies
	Ud	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
	Ue	Secteur de jardins en zone urbaine
	Uf	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Ug	Secteur destiné aux activités économiques
	Uh	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Ui	Urbanisation future à dominante résidentielle
	Uj	Urbanisation future pour les activités économiques
A Agriculture	A	Zone agricole
	Ab	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Aa	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le principe de l'habitat dispersé existant, dont des activités de manégerage
	Ac	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
	Ad	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles
	Ae	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou d'autres bassins versants
	Af	Secteur de l'équipement de France
	Ag	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Ah	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Ai	Secteur de jardins en zone naturelle
N Naturelle et Forêt	Na	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de loisirs et de tourisme
	Nb	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
	Nc	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
	Nd	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives
	Ne	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou d'autres bassins versants
	Nf	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non naturelles ou forestières

**LEGENDE**

**ELEMENT A PRESERVER**

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

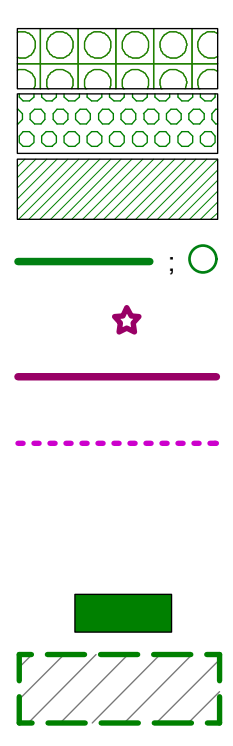
Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)

**ETAT DES LIEUX (année 2022)**

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



N° PLU	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACE	RELEVATION AU TITRE DE
1	Opération de renouvellement urbain : création d'un espace public et d'une liaison avec le parking de la salle des fêtes	100 m²	Commune
2	Opération de renouvellement urbain : création d'un espace public	72 m²	Commune
3	Opération de renouvellement urbain : liaison piétonne vers la rue Nationale	100 m²	Commune
4	Opération de renouvellement urbain : liaison piétonne vers la route de Saint-Florent	100 m²	Commune

Cléré-du-Bois

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025